

AVOCATS ASSOCIÉS

Louis Georges BARRET
Spécialiste en droit du travail
Ancien membre du conseil
national des barreaux

Nathalie AUBERT-POYVRE
Droit des sociétés
Droit commercial

François BOUYER
Contentieux commercial
Contrats commerciaux

AVOCATS

Caroline MASSÉ-TISON
Spécialiste en droit du travail

Victoria DOLL

JURISTE

Marie-Laure GUYON Droit
des sociétés

Madame Carole TALARIE
Doyen des Juges d'Instruction
Tribunal Judiciaire d'Angoulême

Nantes, le 26 mars 2024

N/Réf. : MAIRIE D'AUSSAC-VADALLE C/ LALUT
523065 - LGB//TJ

**ACTE D'APPEL D'UNE ORDONNANCE CONSTATANT L'IRRECEVABILITE
D'UNE PLAINE AVEC CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE
ART. 186 ET SUIVANTS DU CODE DE PROCEDURE PENALE**

Madame le Doyen des Juges d'Instruction,
Madame le Juge,

Je reviens vers vous dans le cadre du dossier cité en marge.

Par une ordonnance datée du 12 mars 2024 et notifiée le 18 mars 2024, vous avez rendu une ordonnance déclarant irrecevable la constitution de partie civile de la Commune d'Aussac Vadalle prise en la personne de son représentant en qualité de Maire de celle-ci.

Dans la mesure où la Commune d'Aussac Vadalle n'a jamais déposé de plainte, mais que c'est seulement Monsieur le maire d'Aussac Vadalle, qui a déposé une plainte pénale, et que par ailleurs l'article 85 du Code de Procédure pénale permet à la partie civile de vous saisir dès lors qu'un délai de trois mois s'est écoulé entre la date de la plainte initiale et votre saisine, j'entends interjeter appel de l'ordonnance ainsi rendue.

La présente constitue donc un acte d'appel de l'ordonnance que vous avez rendu le 12 mars 2024.

Par application des articles 186 et suivants du Code de Procédure pénale, je vous remercie de bien vouloir transférer le dossier à la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Bordeaux.

LIGERA AVOCATS

AARPI
Immeuble Eurêka
1, mail du Front Populaire
BP 60121
44 201 NANTES cedex 2
Tél : 02 51 72 97 95
contact@ligera-avocats.fr
www.ligera-avocats.fr

Dans l'attente,

Je vous prie de croire, Madame le Juge, Chère Madame, en l'expression de
mon profond respect.

Louis-Georges BARRET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "LGB" followed by a stylized surname. The signature is written in a cursive, flowing style with a horizontal line through the end of the surname.